



Une sanction, autre qu'un licenciement, est illégitime si elle n'est pas prévue par le règlement int

Fiche pratique publié le **03/05/2017**, vu **727 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Puisque conformément à la loi le règlement intérieur fixe les règles générales et permanentes relatives à la discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions que peut prendre l'employeur, une sanction ne peut être prononcée contre un salarié que si elle est prévue par le règlement (Cass. soc. 26-10-2010 n° 09-42.740 FS-PBRI).

La solution, régulièrement confirmée depuis, l'est à nouveau dans le présent arrêt (Cass. soc. 23-3-2017 n°15-23.090 FS-PB).

Selon une jurisprudence ancienne, le juge des référés prud'homal n'a pas le pouvoir de trancher le fond du litige en prononçant l'annulation d'une sanction disciplinaire (Cass. soc. 7-1-1988 n° 85-42.761 P ; Cass. soc. 23-3-1989 n° 86-40.053 P).

Mais la formation de référé peut prescrire les mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent pour prévenir un dommage imminent ou pour faire cesser un trouble manifestement illicite ([C. trav. art. R 1455-6](#)). Elle peut donc ordonner à l'employeur d'annuler la sanction.

[Sanctions disciplinaires possibles](#)

Guides juridiques :

- [Sanctionner un salarié](#)
- [Blâme et avertissement : mode d'emploi](#)
- [Mise à pied disciplinaire : mode d'emploi](#)
- [Mutation disciplinaire : mode d'emploi](#)
- [Rétrogradation disciplinaire : mode d'emploi](#)
- [Licencier un salarié pour faute](#)

Fiches juridiques :

- [L'employeur a-t-il le droit de surveiller ses salariés ?](#)
- [Sanction disciplinaire : dans quels cas ?](#)
- [Sanctions disciplinaires : règles à suivre](#)
- [Comment adresser un avertissement à un salarié ?](#)
- [Comment mettre à pied un salarié ?](#)
- [Comment muter un salarié pour raisons disciplinaires ?](#)
- [Comment rétrograder un salarié pour raisons disciplinaires ?](#)
- [Sanctions disciplinaires : procédure](#)
- [Contester une sanction disciplinaire](#)